

DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de Pontarlier
Canton de Frasné

Commune de Saint-Point-Lac

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 avril 2016 / Affiché le 15/04/2016

Le Comptable du Trésor Public, sur demande du conseil municipal, intervient pour faire un bilan de la situation financière de la commune.

Ouverture de séance à 21h

Secrétaire de séance : M. REMONNAY Sylvain

Absents : Mme COUTURIER donnant procuration à M. VUILLARD, M. PACQUELET donnant procuration à M LIEGEON, Mme VIONNET donnant procuration à M. BERGER.

Absent : M. ILLICETO

Approbation du compte rendu du conseil municipal de la séance du 03/03/2016, à l'unanimité.

Les budgets sont votés comme suit, à l'unanimité :

BUDGET GENERAL

Fonctionnement	Dépenses	333 393,37 €	Recettes	334 946,37 €
Investissement	Dépenses	312 455,92 €	Recettes	312 455,92 €
Totaux		645 849,29€		647 402,29 €

BUDGET CAMPING

Exploitation	Dépenses	123 450,00 €	Recettes	144 051,56 €
Investissement	Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Totaux		123 450,00 €		144 051,56 €

BUDGET EAU

Exploitation	Dépenses	58 892,62 €	Recettes	58 892,62 €
Investissement	Dépenses	37 979,13 €	Recettes	37 979,13 €
Totaux		96 871,75 €		96 871,75 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide la création d'un budget annexe « forêt », sur les conseils du Comptable du Trésor.

FISCALITE DIRECTE LOCALE

Il est à noter une baisse importante des dotations de l'Etat.

A l'unanimité, le conseil municipal vote une hausse des taxes locales de 2 %, pour équilibrer les budgets et faire face aux engagements.

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à contracter un emprunt de 90 000€, pour pouvoir assurer les engagements à venir et il charge le Maire des négociations auprès des différents établissements bancaires.

Le conseil autorise une recette de 76,20 € auprès de Groupama.

ECONOMIE TOURISME

Régie du camping

La régie de recettes est modifiée afin de permettre la prise en charge des recettes annexes. Une caisse enregistreuse devra être utilisée.

PATRIMOINE URBANISME TRAVAUX VOIRIE

Dossier Berger : délais d'instruction porté à 4 mois. Une convention est envisagée entre la commune et le pétitionnaire. Une étude de sol est préconisée pour s'assurer de la portance du sol.

Dossier fromagerie : délais d'instruction porté de 4 mois à 5 mois.

Dossier Robbe : convention de servitude entre les voisins.

Dossier Vernerey : délais d'instruction de 4 mois

Travaux église : prochaine réunion de chantier prévue le 15/04/2016 à 10h30.

Station de relevage : à l'emplacement de l'ancienne station de relevage, la création de places de parking sera étudiée.

AGRICULTURE BOIS FORET

Un arrêté préfectoral du 29/03/2016, portant application du régime forestier pour la forêt communale de Saint-Point-Lac pour de nouvelles parcelles a été signé par le préfet est affiché en mairie.

Travaux sylvicoles : 3 offres ont été reçues en mairie, elles seront ouvertes ultérieurement, afin de choisir à qualité égale, l'offre la mieux disante.

Suite aux coupes de bois, réalisées cet hiver, La commune sollicite toutes les personnes intéressées par du nettoyage de branches restées sur les parcelles. En contrepartie, les personnes pourront conserver le bois Le travail devra être achevé pour le 10 mai 2016.

Les parcelles sont situées chemin de la rançonnière et sentier du lac à gauche et à droite, après le point de vue.

EDUCATION LIEN SOCIAL

Bilan 2015 du périscolaire : l'ADMR a réalisé le bilan de la fréquentation, le taux de fréquentation était en moyenne de 60%.

Une proposition pour une éventuelle ouverture du périscolaire dès 7 h du matin est à l'étude.

Le bilan financier 2015 fait apparaître un excédent de 1937€.

FETES ET ANIMATIONS

Le 17^{ème} Triathlon du Lac Saint Point aura lieu le 26/06/2016.

QUESTIONS DIVERSES

- Les Maires des 4 communes (Les Grangettes, Malpas, La Planée et Saint-Point-Lac) ont fait un courrier commun destiné à Orange, pour solliciter une amélioration du débit pour Internet.

- Le bilan 2016 de la qualité de l'eau distribuée sur la commune, réalisé par l'ARS, est satisfaisant.

2016 est l'année de la célébration de la Marseillaise.

- PPRI : le recours gracieux intenté auprès de la DDT contre le classement du terrain de camping en zone inondable, n'a pas abouti. Le conseil municipal se pose des questions sur les suites à donner. La commune demande à toute personne possédant des photos de la crue de 1990 de les apporter en mairie afin d'en faire des tirages.

- Un riverain de la rue de Malpas, sollicite l'intervention de la commune pour l'amélioration des écoulements d'eau de pluie. Une réponse sera apportée. Des travaux pourront être envisagés dans le cadre de la réfection des routes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20

Saint-Point-Lac, le 15/04/2016,

Le Maire, Patrick LIEGEON